



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 juillet 2000
Français
Original: anglais

Note du Président du Conseil de sécurité

1. Conformément à l'alinéa b) du paragraphe 4 de la note du Président du Conseil de sécurité, datée du 30 octobre 1998 (S/1998/1016), et à l'issue de consultations tenues entre les membres du Conseil, ceux-ci sont convenus d'élire les présidents et vice-présidents des comités des sanctions ci-après pour un mandat allant jusqu'au 31 décembre 2000 :

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda

Président : S. E. M. Moctar Ouane (Mali)

Vice-Présidents : Canada et Tunisie

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1298 (2000) concernant la situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie

Président : S. E. M. Hasmy Agam (Malaisie)

Vice-Présidents : Argentine et Tunisie

2. Le bureau de chacun de ces comités sera composé de la manière indiquée pour un mandat allant jusqu'au 31 décembre 2000.